

**ge.ch/lc/iso-11**

## **Vous n'êtes pas soumis-e au barème C si...**

- vous êtes domicilié à l'étranger,

## **... et que votre conjoint-e ne perçoit aucun revenu ou perçoit uniquement:**

- des rentes AVS ou AI, ou
- des rentes du 2ème ou 3ème pilier, ou
- des rentes analogues étrangères, ou
- des rentes viagères, ou
- une rente de veuf-ve, ou
- une allocation pour adulte handicapé, ou
- un revenu de solidarité active, ou
- une bourse d'étude, ou
- une pré-retraite, ou
- le produit de la fortune, tels que les revenus fonciers ou les revenus de valeurs mobilières.

Vous êtes alors soumis au [barème B](#).